

# SYNDICAT CGT DES EMPLOYES OUVRIERS CADRES ET RETRAITES de l'UGECAM Ile de France

4, place du Général de  
Gaulle  
93100 Montreuil-Sous-Bois

**Contacts :** Cédric CHEVRIER  
Nathalie TOUZELET  
Laetitia MONNET  
Josette MAVOU

06 20 97 58 18  
[cgtugecamif@gmail.com](mailto:cgtugecamif@gmail.com)  
[cgtugecamif.reference-syndicale.fr](http://cgtugecamif.reference-syndicale.fr)

A Montreuil,  
Le 27 juin 2022,

## SEGUR

### Mieux vaut tard que jamais !!!

Après de nombreux mouvements de grève, manifestations de rue, de remontées importantes au sein des établissements médico-sociaux pour dénoncer l'injustice de la prime Ségur et demander une équité de traitement.

### **La mobilisation massive des professionnels est enfin entendue !!**

Le protocole d'accord a été soumis à la signature ce 23 juin 2022.

Il va permettre aux professionnels cités ci-dessous de bénéficier du complément mensuel dit « Ségur de la Santé » égal à 238 € brut pour un temps plein, soit 183€ net. Ce complément sera versé sur 12 mois et avec effet rétroactivité au 1<sup>er</sup> avril 2022.

- Educateur spécialisé ou technique,
- Encadrant éducatif de nuit, surveillants de nuit qualifiés exerçant les fonctions d'encadrants éducatifs de nuit,
- Maîtres et maîtresses de maison,
- Educateur de jeunes enfants, dès lors qu'il intervient dans un établissement ou service médico-social ou social,
- Moniteur éducateur,
- Moniteur d'atelier,
- Chef d'atelier,
- Responsable ou encadrant technique d'atelier
- Moniteur d'enseignement ménager,
- Assistant de service social ou assistant social spécialisé,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Psychologue et neuropsychologue,
- Cadre de service éducatif et social et paramédical
- Responsable et coordonnateur de secteur
- Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical,
- Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales,
- animateur ou moniteur exerçant une fonction éducative au bénéfice des personnes vulnérables
- Techniciens en compensation sensorielle (notamment les interprètes en langue des signes, les instructeurs de locomotion, les avéjistés, les codeurs LPC)
- Formateur professionnel,
- Moniteur de formation
- Ergonome
- Chargé d'insertion professionnelle, de l'animation,
- Assistants sociaux éducatifs,
- Intervenant en activités physique adapté,

La **CGT** ne peut que se réjouir pour ces salariés. Malheureusement cette liste est trop exhaustive. Le combat continu. Il reste encore un trop grand nombre de salariés exclus au sein de l'UGECAMIF. La **CGT** continue de lutter contre les inégalités afin de permettre à tous de bénéficier de l'extension du Ségur.